

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015**

Délibération
n° 2015.05. 61.B

**Village d'entreprises
Les Molines Nord -
Travaux de
construction - Lot
n°11 "Electricité" :
avenant n°3**

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

**DELIBERATION
N° 2015.05. 61.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT
N°11 "ELECTRICITE" : AVENANT N°3**

Par délibération n°40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°11 « électricité » à la société SANTERNE – ZE Les Voûtes – 16730 FLEAC pour un montant de 88 644,81 € HT.

Par délibération n°93 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus value d'un montant de 4 612,38 € HT qui a porté le montant du marché à 93 257,19 € HT.

Par délibération n°7 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en moins-value d'un montant de 2 696,22 € HT qui a ramené le montant du marché à 90 560,97 € HT.

Depuis, le GrandAngoulême a demandé à l'entreprise de réaliser les prestations suivantes :

- installation de diffuseur sonore pour l'alarme intrusion dans chacun des modules (non prévu initialement)	1 288,26 € HT
- modification technique du disjoncteur principal suite à une contrainte de desserte d'ERDF	348,81 € HT

Montant total	1 637,07 € HT

Le montant de l'avenant n°3 en plus-value s'élève à 1 637,07 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°11 « électricité » confié à la société SANTERNE – ZE Les Voûtes – 16730 FLEAC ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 1 637,07 € HT.

Le montant du marché est porté de 88 644,81 € HT à 92 198,04 € HT, soit une augmentation de 4,01% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 mai 2015	<u>Affiché le :</u> 28 mai 2015